



## International Coalition Against Enforced Disappearances

c/o AFAD Office Rooms 310-31, Philippine Social Science Center, Commonwealth Ave.,  
Diliman, Quezon City, Philippines  
Telephone: 00-64-2-4907862 Telefax: 00-63-2-4546759 Email: fpicaed@gmail.com  
www.icaed.org

### **Déclaration d'ICAED à l'occasion de la Journée Internationale des Disparus**

**30 août 2012** – La communauté internationale commémore en ce jour la Journée Internationale des Disparus. A cette occasion, la Coalition Internationale contre les Disparitions Forcées (ICAED) et ses 41 organisations membres rendent hommage de manières diverses à toutes les victimes de disparitions forcées du monde entier.

Le Groupe de Travail des Nations Unies sur les Disparitions Forcées ou Involontaires (WGEID) indique dans son rapport de 2011 qu'il reste 53,788 cas non résolus de disparitions forcées. Chaque cas n'est qu'une partie des statistiques globales sur les disparitions forcées. Cela démontre une violation flagrante des droits fondamentaux essentiels à la vie et à la liberté; le droit d'avoir une famille, d'appartenir à une communauté, d'avoir un travail décent, et de nombreux autres. D'après les témoignages de ceux qui sont réapparus vivant, la torture et les traitements inhumains et dégradants font partie intégrante du phénomène des disparitions forcées. Ces pratiques ne causent pas seulement une souffrance et une douleur insupportables aux victimes directes, mais aussi aux familles et proches de celles-ci. Particulièrement lorsque les victimes avaient pour fonction de soutenir la famille, la disparition provoque non seulement une intense anxiété émotionnelle et psychologique, mais également une grande précarité économique pour la famille.

L'amplitude mondiale de ce crime a poussé les Nations Unies à commémorer officiellement la Journée Internationale des Disparus le 30 août de chaque année. C'est une façon significative d'honorer toutes les victimes de disparitions forcées et de faire comprendre au monde entier la gravité de ce phénomène, afin de garantir sa non-répétition. Il est important de noter qu'avant que les Nations Unies ne reconnaissent officiellement cette journée, la Fédération latino-américaine des Associations des Familles de Disparus (FEDEFAM) a commémoré ce jour depuis son Congrès fondateur à San José, Costa Rica en 1981, il y a maintenant plus de trois décennies. Par ailleurs, les organisations et associations des familles des disparus d'autres continents ont commémoré cette occasion jusqu'à sa reconnaissance officielle par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2010.

La Coalition est particulièrement préoccupée des situations au Bangladesh, en Inde, au Mali, au Pakistan, au Mexique, en Colombie, au Sri Lanka, au Soudan, au Liban, en Irak et en Syrie où les disparitions forcées ont été rapportées comme étant commises de manière généralisée. Elle souhaite également exprimer son inquiétude face aux cas non résolus dans de nombreux autres pays comme aux Philippines, en Indonésie, au Timor Oriental, au Népal, au Salvador, au Guatemala, au Pérou et dans de nombreux pays africains, y compris en Algérie, en Égypte et au Maroc – une situation qui favorise la culture de l'impunité.

Le 23 décembre 2010, la Convention Internationale pour la Protection de toutes les Personnes contre les Disparitions Forcées (la Convention) est entrée en vigueur. Près de deux ans plus tard, le nombre d'États-parties reste trop bas par rapport aux 87 pays qui ont des cas de disparitions forcées non résolus selon le rapport 2011 du WGEID. De plus, un nombre considérable d'États-Parties n'a pas reconnu la compétence du Comité sur les disparitions forcées (CDF) pour recevoir et étudier les plaintes individuelles et interétatique – une réalité qui est une réelle source de préoccupation pour la Coalition.

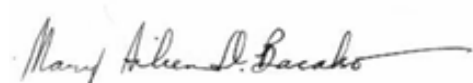
Pour rendre hommage aux disparus du monde entier à l'occasion de cette Journée Internationale des Disparus, la Coalition appelle tous les États à :

- Ratifier la Convention – sans émettre aucune réserve prohibitive – et reconnaître la compétence du CDF pour recevoir et étudier les plaintes déposées par les victimes et d'autres États parties;
- Adopter toutes les mesures nécessaires pour empêcher les disparitions forcées d'être commises, notamment en criminalisant cette pratique dans la législation nationale;
- Établir la vérité sur les cas passés;
- Mener des enquêtes, et si les preuves sont suffisantes, traduire en justice et punir les auteurs, et fournir réparation aux victimes;
- Coopérer avec le WGEID des Nations Unies.

Alors que la communauté internationale célèbre la Journée Internationale des Disparus, l'ICAED, qui regroupe 41 organisations d'Afrique, d'Asie, d'Europe, de la région Euro-Méditerranéenne, du Moyen-Orient, d'Amérique du Nord et d'Amérique latine, renouvelle son engagement à continuer sa lutte et sa recherche inlassables pour la vérité et la justice.

La disparition forcée est l'une des plus horribles violations des droits humains. Un nombre inconcevable de personnes à travers le monde est affecté par ce fléau. Il est impératif que la société civile et les gouvernements continuent à travailler ensemble pour mettre fin à la pratique de disparitions forcées et ainsi assurer que le droit à la vérité, la justice, la réparation et la mémoire soit garanti.

Stop Enforced Disappearances NOW!



**MARY AILEEN D. BACALSO**

Focal Person

International Coalition Against Enforced Disappearances  
c/o AFAD

Rooms 310-31, Philippine Social Science Center,  
Commonwealth Ave., Diliman, Quezon City, Philippines

Telephone: 00-64-2-4907862

Telefax: 00-63-2-4546759

Mobile: 00-63-917-792-4058

Website: <http://www.icaed.org>